



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.accvm.ca

Pour diffusion immédiate

Appel à candidatures : Prix du leader de moins de 40 ans de l'ACCVM

Prendra fin le 1er juin 2018 à 17 h HAE

Toronto (Ontario), le 13 mars 2018 – Le *Prix du leader de moins de 40 ans de l'ACCVM* salue et rend hommage à la nouvelle génération de jeunes professionnels hautement motivés et très talentueux dont le dynamisme, le dévouement, les qualités et les réalisations personnelles et professionnelles ont rehaussé l'image du secteur des valeurs mobilières et des services financiers.

« Le calibre des anciens candidats et lauréats a vraiment été excellent et cela est de très bon augure pour le secteur des valeurs mobilières », a déclaré Ian Russell, président et chef de la direction de l'ACCVM. « Leur engouement pour tout ce qui touche aux valeurs mobilières et leur engagement social méritent d'être soulignés. Nous demandons au public de présenter des candidatures de personnes exceptionnelles pour participer à l'édition 2018 du *Prix du leader de moins de 40 ans de l'ACCVM* », a-t-il ajouté.

Le lauréat de cette année sera dévoilé et honoré à l'occasion du dîner-causerie de la remise du *Prix du leader de moins de 40 ans de l'ACCVM* qui se tiendra le 25 octobre 2018 à Toronto. Il sera également honoré plus tard en soirée, lors du souper gala et de la cérémonie d'intronisation au *Temple de la renommée du secteur des valeurs mobilières*.

Critères d'attribution du prix

Le proposant doit démontrer que le candidat a rehaussé l'image du secteur des valeurs mobilières dans les domaines suivants :

1. Engagement envers le secteur canadien des valeurs mobilières

- Participation aux événements, ateliers, etc. de l'entreprise
- Collaboration avec d'autres associations professionnelles ou des organisations du domaine des affaires
- Promotion publique du secteur (conférences, articles, médias), recrutement d'étudiants, etc.

2. Réalisations professionnelles

- Excellence au travail, autres réalisations professionnelles ou scolaires, etc.

3. Engagement envers la formation

- Promotion de la formation permanente en matière d'enseignement pratique visant à combler les manques de connaissance dans le secteur
- Enseignement, mentorat, encadrement, etc.

4. Engagement social

- Bénévolat pour des œuvres caritatives, travail pour des associations professionnelles, et dévouement pour la chose publique.

Le candidat doit travailler à temps plein pour une société membre de l'ACCVM, être âgé de 40 ans ou moins au 31 décembre 2017 et n'avoir jamais été lauréat du prix. Pour obtenir la liste des sociétés membres de l'ACCVM, [cliquez ici](#).

Jury de sélection

C'est un jury indépendant qui approuvera les candidatures et se prononcera sur le lauréat du *Prix du leader de moins de 40 ans de l'ACCVM*.

Les membres du jury de sélection ne peuvent pas présenter leur candidature pour le prix ni proposer de candidatures.

Procédure de mise en candidature

Le public peut présenter la candidature d'un employé d'une [société membre de l'ACCVM](#) en remplissant un [formulaire de mise en candidature en ligne](#). Le prix est accordé à un individu en particulier et non pas à un groupe de deux personnes ou plus. Un seul individu peut être mis en candidature.

On invite les candidats à écrire une lettre dans laquelle ils expliquent pourquoi selon eux ils satisfont aux critères d'attribution du prix. Les candidats peuvent transmettre leur lettre à Pauline Flores (pflores@iiac.ca) avant la fin de l'appel à candidatures.

L'APPEL À CANDIDATURES POUR 2018 PRENDRA FIN VENDREDI 1^{er} JUIN 2018 À 17 H HAE.

Pour présenter une candidature, [CLIQUEZ ICI](#).

L'ACCVM – Représentant les sociétés de courtage en valeurs mobilières du Canada

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de ses [123 membres qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM](#) exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux, car elles sont responsables

de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des activités de prise ferme sur les marchés publics et privés dont profitent les gouvernements et les entreprises. L'ACCVM est le chef de file du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s'est engagée à mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés des capitaux solides et efficaces.

Pour plus d'information, consultez le site accvm.ca.

- 30 -

Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :

Michael Gotzamanis
Directeur principal des communications
Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM)
416 687-5475 – ligne directe au bureau
416 320-6920 – cellulaire
mgotzamanis@iiac.ca